

RESERVATION DES NOMS DE DOMAINE

Les réservations des noms de domaine sont effectuées avec une mise à profit de notre expertise à la fois :

- ▶ Sur l'identité des extensions sur lesquels il convient de vous positionner au regard de la stratégie arrêtée ;
- ▶ Sur le choix du prestataire technique ;
- ▶ Sur l'identité du contrat technique et administratif ;
- ▶ Sur l'inscription des marques à la TMCH (TradeMark ClearingHouse) afin de bénéficier d'une priorité pour se positionner sur les nouvelles extensions ;
- ▶ Sur la saisie, la mise à disposition de ces informations et le suivi de la procédure de réservation grâce à notre logiciel Sherpa©.

NOTRE METHODOLOGIE



Pour guider notre **ANALYSE**, nous :

- ▶ Etablissons une stratégie en fonction de votre activité et votre positionnement Internet avec la présence ou non de site marchand ;
- ▶ Incluons dans cette stratégie une proposition de gestion en fonction des noms de domaine dits premium et secondaires.



Pour chaque réservation des noms de domaine notre **RAPPORT** comprend :

- ▶ La prise de contact avec le prestataire désigné pour lui adresser les informations nécessaires à la réservation ;
- ▶ La vérification de la réalisation des instructions données ;
- ▶ La saisie de l'échéance dans notre base de données ;
- ▶ La confirmation de la réservation faite.

LIVRABLES & OUTILS A DISPOSITION



ALERTE
ECHEANCES



TABLEAU
D'ECHEANCES



REUNION
D'ARBITRAGE



ACCES A VOS DOSSIERS SUR LA
PLATEFORME SHERPA©

NOUS CONTACTER

+377 97 97 67 10

contact@inlex-monaco.mc

www.inlex-monaco.mc